



# Instructions sur l'aperçu des capacités

Pour le contrôle du nombre de leçons autorisées et de leçons facturées, un aperçu des capacités par enfant doit être régulièrement généré et transmis (pour permettre un décompte flexible).

L'aperçu des capacités doit être joint au décompte détaillé des heures d'enseignement dispensées qui est envoyé à l'INC.

L'aperçu comprend le nombre de minutes enseignées par mois à partir du début de l'autorisation (en général au début de l'année scolaire) et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Selon la répartition des semaines de vacances, des différences peuvent apparaître entre le nombre de minutes autorisées par mois et le nombre de minutes effectives par mois.

Il convient de ne pas en tenir compte, car seules les heures totales pour l'année scolaire complète sont déterminantes.

## Tableau détaillé par bénéficiaire de prestations (enfant)

### Bénéficiaire de prestations

Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Autorisation délivrée de ... à ... :	01.08.2022-31.07.2023	Durée de l'autorisation selon la garantie de participation aux frais
Nombre de leçons autorisées :	1	Indiquer seulement le nombre de leçons autorisées. <b>Pas</b> de texte !
Nombre de semaines autorisées :	39	Maximum 39 semaines par année scolaire
	<input type="text"/>	